

RECOMMANDATIONS à l'attention des fournisseurs

Les éléments à préciser sur le portail [Chorus Pro](https://chorus-pro.gouv.fr) lors du dépôt de vos factures

Il est indispensable que vous puissiez renseigner les éléments ci-dessous sur le portail [Chorus Pro](https://chorus-pro.gouv.fr) afin que le Département soit en capacité d'effectuer les règlements à votre profit, dans les meilleurs délais.

**AFIN D'ÉVITER TOUT RETARD DE TRAITEMENT DE VOS
FACTURES : [HTTPS://CHORUS-PRO.GOUV.FR](https://chorus-pro.gouv.fr)**

1 : **Obligation de remplir le N° Engagement (E + 7 chiffres)**

Vos factures dématérialisées, doivent comporter la **référence Engagement** que vous trouvez, sur le bon de commande. Si ce n'est pas le cas, il est indispensable de vous rapprocher de votre correspondant au Département de l'Essonne.

Par exemple : E1205895

Références de la facture électronique CHORUS
Siret:
Engagement: **E1205895**
Marché:



Règles à respecter pour la conformité de la facture:

- Reprendre la référence Engagement dans sa totalité
- Respecter le format exact de cette référence Engagement (aucun espace entre le E et les chiffres, le E doit être en majuscule et non minuscule)

2 : **Le numéro de SIRET du budget concerné du département est recommandé**

Celui-ci est présent sur le bon de commande et lettre de commande (nos références SIRET)

Nous vous invitons dans tous les cas à privilégier une transmission à travers le portail [Chorus Pro](https://chorus-pro.gouv.fr), même si vous n'êtes pas encore concernés par l'échéancier de déploiement proposé par l'Etat.